

**COMMUNE DE VERSAUGUES**  
**COMPTE RENDU N° 2014/05 DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU VENDREDI 10 OCTOBRE 2014**

**L'an deux mille quatorze, le VENDREDI 10 OCTOBRE à VINGT HEURES TRENTE,**

Le Conseil Municipal de VERSAUGUES, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Louis ACCARY, Maire.

**Date de Convocation** : 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2014

*Nombre de Conseillers en exercice : 11      Nombre de Présents : 10      Nombre de Votants : 10*

**Etaient présents** : Louis ACCARY, Maire, Patrick BERLAND, Colette RISSO, Adjoints, Daniel BOURGEON, Betty CARLI, Martine CHATELLIER, Ludovic DAVID, Nathalie KRZEMINSK, Chantal MERLE et Stéphane MURE, Conseillers Municipaux.

**Etait absent excusé** : Christophe BORDE

**Secrétaire de séance** : Ludovic DAVID

Monsieur le Maire ouvre la séance à Vingt heures trente et procède à l'appel des présents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

**1°) – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE SEANCE**

**APPROUVE** le compte-rendu de la précédente séance en date du 20 juin 2014, qui n'appelle aucune remarque ni observation particulière.

**2°) – PARTICIPATION COMMUNALE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PUBLIQUE DE SAINT-YAN**

**ACCEPTE** de prendre en charge la participation communale aux frais de fonctionnement engagés par la Commune de SAINT-YAN pour 9 enfants originaires de la Commune de Versaugues, fréquentant l'école publique maternelle et primaire de Saint-Yan, pour une dépense d'un montant total de 5 400 € (soit 600 € par élève), correspondant à l'année scolaire 2013/2014.

**3°) – PARTICIPATION COMMUNALE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES DU SIVOS DU RPI ANZY-MONTCEAUX-VINDECY**

**ACCEPTE** de prendre en charge le remboursement des frais de fonctionnement engagés par le SIVOS des écoles publiques du RPI Anzy-Montceaux-Vindecy à hauteur de 4 800 €, payable en 3 trimestrialités de 1 600 € chacune, pour 5 enfants originaires de la commune de Versaugues, scolarisés dans les écoles publiques maternelle et primaire du RPI pour l'année scolaire 2014/2015.

**4°) – CADEAU DE NAISSANCE OFFERT PAR LA COMMUNE**

Dans la continuité des actions menées envers la jeunesse (récompenses pour les élèves entrant au collège),

**DECIDE** d'offrir, à partir de cette année, un cadeau de bienvenue aux nouveaux-nés, pour un montant de TRENTE EUROS (30 €) à chaque naissance.

**ACCEPTTE** le versement de la somme de 30 €, à titre de cadeau de naissance, aux bébés nés à partir de l'année 2014.

La Caisse d'Épargne allouera à l'enfant la somme de 50 € destinée à l'ouverture d'un livret et la somme de 30 € sera versée sur ce livret.

#### **5°) DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET PRIMITIF 2014**

En raison des travaux de voirie plus importants à effectuer sur divers chemins communaux en 2014,

**DECIDE** de procéder par virement de crédit en section d'investissement – Dépenses – à l'ajustement budgétaire suivant :

- <u>Article 2183</u> – <i>Matériel de bureau et informatique</i>	- 1 000 €
- <u>Article 2151</u> – <i>Réseaux de voirie</i>	+ 1 000 €

#### **6°) – CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE**

**Elle aura lieu le DIMANCHE 9 NOVEMBRE 2014 à 10 Heures 30.**

Les enfants des écoles primaires et des Collèges seront invités à participer à la cérémonie dans le cadre du devoir de mémoire et du centenaire de la guerre de 1914.

#### **7°) – CEREMONIE DE REMISE DES MEDAILLES**

**Elle aura lieu le DIMANCHE 9 NOVEMBRE 2014 à 11 Heures** en l'honneur de Messieurs Gilles FARNIER et Armand BORDE pour l'attribution de la Médaille Vermeil (30 ans de service).

#### **8°) – REPAS DES AÎNES**

**Il aura lieu le DIMANCHE 9 novembre 2014 à partir de 12 Heures.**

Après comparaison des différents menus proposés par 2 traiteurs (Maison BAUJARD de Saint-Yan et La Résidence Parodienne de Paray-le-Monial), les membres du Conseil ont choisi le menu plus complet de la Résidence Parodienne, compte tenu du prix très raisonnable et de la qualité du contenu.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'à partir de 2015, la prise en charge par le Centre Intercommunal d'Action Sociale pour les repas et colis aux aînés, sera uniforme pour les 10 communes de la Communauté de Communes (délibération du CIAS du 23 juin 2014), à savoir :

- Prise en charge du repas à partir de 70 ans
- Prise en charge du colis de Noël à partir de 75 ans pour les personnes ne participant pas au repas (1 seul colis par foyer)
- Il est à noter que la Commune de Versaugues prendra en charge pour 2015 les repas des personnes n'ayant que 69 ans.

### **9°) – RENCONTRE AVEC L'AMICALE DES DONNEURS DE SANG – PARTICIPATION DES ENFANTS AUX DECORATIONS DE NOEL**

Mme Priscilla MURE, responsable au sein de l'Amicale des Donneurs de Sang, assistant à la réunion de Conseil, propose d'organiser des rencontres avec les enfants afin de préparer des décorations de Noël et des animations pour le 20 décembre (marche aux lampions, messe, etc...).

Ces rencontres sont prévues les mardi 21 et mercredi 29 octobre 2014 à partir de 14 H dans la petite salle polyvalente.

Une réunion est également fixée le samedi 18 octobre 2014 à 9 Heures en Mairie entre les membres du Conseil et les membres de l'Amicale des Donneurs de Sang, afin d'échanger leurs idées et d'établir un plan pour la création de nouvelles décorations de Noël.

### **10°) – PREPARATION DU BULLETIN MUNICIPAL**

Tous les articles seront centralisés par la commission « Information » (ne pas oublier de faire une page sur les résultats des examens scolaires).

Prévoir si possible la parution de la revue pour Janvier 2015.

### **11°) – AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES**

#### **Commission de sécurité de la salle polyvalente**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée communale que, suite à la visite de la commission de sécurité du 25 septembre dernier, il a dû remédier à diverses anomalies pour avoir un avis favorable de la sous-préfecture, aux fins de continuer d'exploiter la salle polyvalente.

Conformément à la réglementation en vigueur, souscriptions de contrats pour l'entretien du chauffage ainsi que pour les appareils de cuisson et la hotte de la cuisine ont dû être faites en urgence.

#### **SYDESL – Groupement de commandes**

Monsieur le Maire fait part d'un courrier en date du 22 juillet 2014 du SYDESL concernant la fin des tarifs réglementés d'énergie et la création d'un groupement de commandes.

Suite à diverses réunions d'informations sur le sujet, la Commune ne remplissant pas les conditions nécessaires, n'adhérera pas pour l'instant à ce groupement de commandes, la mise en route n'étant effective pour l'électricité qu'à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2016.

#### **SYDESL – Recensement des besoins**

Monsieur Daniel BOURGEON fait un petit résumé de la réunion du 30/09/2014 au sujet du recensement des besoins en renforcement des réseaux électriques pour les années 2015 et suivantes.

Comme les travaux de renforcement électrique du poste « Les Grandes Terres » situé au lieudit « Les Bruyères » - R.D. 191 – sont actuellement en cours de réalisation par l'Entreprise CEGELEC, une demande a été faite au SYDESL afin d'installer l'éclairage à l'abri-bus des Bruyères, dans le souci de la sécurité des enfants.

### **E.R.D.F.**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée communale d'un courrier d'E.R.D.F. du 25/09/2014 en réponse à notre lettre de demande d'explications, suite aux fréquentes coupures et microcoupures de courant constatées dans la commune.

Monsieur Patrick NARBEBURY, interlocuteur E.R.D.F., a rencontré Monsieur le Maire pour discuter de tous ces problèmes liés aux perturbations du fonctionnement du réseau électrique. Il précise que ces coupures, en général de très courte durée, sont d'origines diverses : vent, orages, végétation, déplacement d'oiseaux, neige collante et surviennent principalement en période climatique perturbée.

***Pour une surveillance plus accrue des réseaux électriques, il préconise aux habitants de la Commune de noter le jour – l'heure – la durée – les dégâts occasionnés – de ces microcoupures, d'en faire le recensement pendant un mois et d'en informer la Mairie qui transmettra à E.R.D.F.***

### **Transfert des pouvoirs de police « spéciale » du Maire au Président de l'EPCI – Arrêté d'opposition**

Monsieur le Maire expose qu'un arrêté d'opposition au transfert automatique des pouvoirs de police « spéciale » du Maire au Président de l'EPCI sera pris pour les compétences exercées par la Communauté de Communes en matière de :

- Collecte des déchets ménagers
- Assainissement non collectif
- Voirie – Police de la circulation et du stationnement – Police de la délivrance des autorisations de stationnement de taxi
- Habitat

### **Travaux de voirie communautaire**

Les travaux de purge à effectuer sur les différentes voies intercommunales seront réalisés par THIVENT entre le 22 octobre et le 7 novembre 2014. Le coût de ces travaux à la charge de la Communauté de Communes est d'environ 12 516 € H.T.

### **Recensement de la population**

Dans le cadre des opérations du recensement de la population qui se dérouleront du 15 Janvier au 14 Février 2015, Madame MURE Priscilla sera recrutée en qualité d'agent recenseur pour effectuer les enquêtes à domicile. Un arrêté du Maire sera pris lors du prochain Conseil.

### **Cimetière – Procédure en cours**

Monsieur le Maire rappelle que la procédure de reprise partielle des tombes en état d'abandon a débuté le 23/09/2014. Les procès-verbaux de constat d'abandon seront dressés le jeudi 23/10/2014 à 14 Heures au cimetière (14 tombes sont concernées – voir panneau d'affichage sur la porte en sortant du cimetière)

### **Demande de subvention**

Monsieur le Maire fait part d'un courrier du 29 juin dernier de l'Harmonie de DIGOIN sollicitant la Commune pour une subvention – Demande rejetée

### **Présentation de devis**

- Devis BOURGEON pour aqueduc route du Rourat : 979.20 € TTC
- Devis BOURGEON pour divers travaux entretien et curage de fossé sur plusieurs chemins communaux : 2 697.60 € TTC – accepté
- Devis ITD System demandé pour le changement de l'ordinateur de la Mairie (1 248 € TTC - remise commerciale à négociier pour achat de 2 postes avec la Commune de Saint-Léger-les-Paray)

### **Ordures ménagères – Point de regroupement**

La demande de déplacement d'une colonne à verre située au lieudit « Le Rourat » pour la salle des fêtes a été acceptée.

La demande de création d'un nouveau point de regroupement à la Grange des Bois a été soumise au prestataire de collecte.

### **Fleurissement printemps-été**

Prévoir l'achat de bulbes pour un fleurissement printanier.

Réflexions seront faites afin d'établir un nouveau plan d'aménagement des plantations d'été. Des devis ont déjà été demandés.

### **Téléthon**

Des équipes du Foyer Rural passeront dans les foyers le week-end du 29 novembre 2014, afin de récolter vos dons en échange d'un jeu-support.

### **Mutualisation des services**

La Communauté de Communes de Paray-le-Monial a adressé à chaque Commune du Canton un questionnaire dont l'objet est de recenser les besoins communaux en matière de mutualisation. La loi de réforme territoriale de 2010 oblige les intercommunalités à adopter un schéma de mutualisation avant Mars 2015.

Le schéma de mutualisation peut s'appuyer sur le recensement des mutualisations déjà opérées : de la simple convention de service au transfert d'agents, en passant par la mise à disposition d'équipements, des services communs, etc...

Les Communes disposeront de 3 mois pour se prononcer sur ce schéma.

### **Divers**

Monsieur le Maire informe le Conseil d'un courrier récent de la SAUR avertissant la Mairie d'une consommation d'eau supérieure à la normale – Tout est mis en œuvre pour remédier à cette fuite d'eau provenant sûrement des tuyaux souterrains de l'arrosage automatique.

La vente de la maison située au Rourat appartenant aux Consorts GALET/MICHEL/GABRIEL devrait se concrétiser prochainement – Acquéreurs : Christophe et Laetitia MEILLER/MICHAUD

Il est précisé que le tournebroche utilisé lors des kermesses et autres manifestations appartient à la Commune de Versaugues et peut être mis à la disposition des habitants qui en feraient la demande ponctuellement à la Mairie.

**Le prochain Conseil Municipal est fixé à  
VENDREDI 14 NOVEMBRE 2014 à 20 H**

***Après avoir répondu à diverses questions des conseillers municipaux,  
L'ordre du jour étant épuisé,  
Monsieur le Maire lève la séance à Vingt trois heures quarante cinq minutes.***

Fait à Versaugues, le 10 octobre 2014

Le Secrétaire de séance,  
**Ludovic DAVID**

Le Maire,  
**Louis ACCARY**